



## **DECLARATION LIMINAIRE DES ELUES CGT FINANCES PUBLIQUES**

**CAPL 3 – 11/10/2019**

Dans sa déclaration liminaire du CTL du 10/01, dédié à la mise en œuvre du télétravail en Moselle, la CGT Finances Publiques vous alertait sur la nécessité de définir des critères clairs et opposables afin d'éviter des décisions injustes ou discriminantes.

Cette CAP qui nous réunit aujourd'hui permettra de vérifier si le télétravail est un nouveau droit accordé aux agents qui le souhaitent ou juste un outil de désorganisation des services dans le seul intérêt de l'administration.

Nous vous rappelons également notre demande de bilan détaillé de la mise en place du télétravail, afin de vérifier qu'aucune discrimination sur le sexe, le corps, l'âge, la situation familiale ou l'établissement, n'existe.

Enfin la CGT Finances Publiques s'oppose à la disparition à partir du 01/01/2, des CAP locales de mutation et de recours suite à refus de télétravail.

Toutes les réformes en cours à la DGFIP sont des reculs sans précédent des droits et garanties des agents.

Dans l'intérêt des agents et des usagers de la DGFIP, nous réaffirmons ici notre opposition au plan Darmanin et à la réforme de la Fonction Publique et demandons le retrait immédiat de l'ensemble de ces projets mortifères.